

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2622

présenté par

M. Gustave, M. Corbière, M. Lucas-Lundy, M. Raux, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Culture »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	100 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	100 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La situation critique à laquelle le spectacle vivant public est confrontée nécessite un soutien financier important.

Le budget prévu pour 2026 prévoit une coupe de plus de 29 millions d'euros sur le programme création. Cette énième restriction budgétaire menace des milliers d'emplois. Le spectacle vivant a un modèle économique structurellement déficitaire, nécessitant de l'argent public pour survivre.

Loin d'avoir seulement un rôle de divertissement, il joue un rôle éducatif et culturel et se doit d'être un outil de dialogue entre les cultures, urbaines et rurales, et entre les générations. Pour les jeunes, il permet de découvrir des ressources historiques, et d'ouvrir des perspectives sur d'autres cultures, tout en préservant les traditions.

Sans mesures fortes de notre part, c'est une compagnie sur cinq qui risque de s'éteindre dans les trois prochaines années. C'est une chute des représentations artistiques. C'est la fermeture de lieux emblématiques comme « L'Échangeur à Bagnolet », ouvert depuis 1996, accueillant plus de 9000 personnes chaque année, qui risque de fermer.

Il est donc essentiel d'augmenter le financement affecté au spectacle vivant, et particulièrement au programme 131 « Création ». Ce refinancement permettra à la fois de redonner les moyens de travailler au secteur de la création, et soutiendra aussi par cette voie les politiques d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) qui sont menées par les opérateurs de spectacle vivant public. En effet, l'EAC et la médiation auprès des jeunes font partie des missions premières des artistes et des professionnels du secteur. Dans le contexte budgétaire actuel, il est proposé, sans porter atteinte aux modalités actuelles de

fonctionnement du Pass Culture, de prélever 100 millions d'euros sur les crédits inscrits dans le programme 361 qui alimentent le Pass Culture (« Transmission »), en particulier sa part individuelle, pour les redéployer vers le programme 131 « Création », au sein de l'action 01 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant ».

Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens alloués au Pass Culture, le groupe Écologiste appelle le Gouvernement à lever les gages.